



ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER  
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2013

POINT N° 10.29. DE L'ORDRE DU JOUR

Délibération n° 2013/88

**Objet : Commune de PIERREFEU DU VAR  
Convention opérationnelle d'intervention foncière sur le site du REAL MARTIN  
en phase Impulsion/réalisation**

Vu les dispositions du Code de l'urbanisme et notamment les articles L.213-3 et L.321-1 à L.321-13,

Vu le décret n° 2009-1542 du 11 décembre 2009 modifiant le décret n°2001-1234 du 20 Décembre 2001 portant création de l'Etablissement Public Foncier Provence - Alpes - Côte d'Azur,

Vu les délibérations n°2009-48 et n°2011-41 du Conseil d'Administration des 30 novembre 2009 et 6 octobre 2011 approuvant le Programme Pluriannuel d'Interventions pour la période 2010-2015,

Vu la délibération n°2011-55 du Conseil d'Administration du 2 décembre 2011 actualisant le règlement intérieur de l'Etablissement Public Foncier de Provence - Alpes - Côte d'Azur,

Vu la délibération n°2013-58 du Conseil d'Administration du 28 novembre 2013 portant sur la délégation par le Conseil d'Administration de l'exercice des droits de préemption et de priorité,

Vu le rapport de la Directrice Générale de l'Etablissement Public Foncier de Provence - Alpes - Côte d'Azur relatif au dossier cité en objet,

Le Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier,  
sur proposition de la Présidente

Approuve la convention opérationnelle d'interventionnelle foncière sur le site REAL  
MARTIN en phase impulsion réalisation annexée aux présentes,

Autorise l'engagement financier de 4 (quatre) Millions d'Euros Hors Taxes,

Autorise Madame la Directrice Générale de l'Etablissement Public Foncier à signer ladite  
convention,

La Directrice Générale  
de l'EPF PACA,



Claude BERTOLINO

La Présidente  
du Conseil d'Administration,



Cécile HELLE

pour Le Préfet de Région,



pour le Préfet  
Le Secrétaire Général  
pour les Affaires Régionales

Gilles BARSACQ

29 NOV. 2013